



**TROPHEE ENDURO VINTAGE ISDT
(International Six Days Trial)
Brioude (43) - France
22 au 27 septembre 2020**

**MOTO-CLUB
BRIOUDE**



Table des matières

1. LOCALISATION DE L'ÉPREUVE	3
1a- Accès :	3
1b- Lieu :	3
2. COORDONNEES DE L'ORGANISATION	3
3. HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ISDE	3
4. PROCEDURE D'INSCRIPTION.....	3
5. STANDS POUR LES CONSTRUCTEURS ET ACCESSOIRISTES	4
6. PADDOCK.....	4
7. PARC FERME	4
8. CONTROLES ADMINISTRATIFS	4
9. CONTROLES TECHNIQUES	5
10. CATEGORIES	6
11. PLAQUES NUMEROS ET ORDRE DES DEPARTS.....	6
11a. Les plaques numéros	6
11b. Classes de numéros suivant les cylindrées.....	6
12. DEROULEMENT DE LA SEMAINE.....	7
12a. Jour 1 - mardi 22 septembre 2020 :	7
12b. Jour 2 - mercredi 23 septembre 2020 :	7
12c. Jour 3 - jeudi 24 septembre 2020 : fléchage ROUGE.....	7
12d. Jour 4 - vendredi 25 septembre 2020 : fléchage BLEU	7
12e. Jour 5 - samedi 26 septembre 2020 : fléchage JAUNE	8
12f. Jour 6 - Dimanche 27 septembre 2020 : fléchage VERT	8
13. PUBLICITE	8
14. ENVIRONNEMENT	8
15. CODE DE LA ROUTE SUR LES ROUTES PRIVEES ET PUBLIQUES	8
16. INTERPRETATION DES REGLEMENTS ET REGLES.....	9
17. EQUIPEMENT ET VETEMENT DE PROTECTON	9
18. CEREMONIE DE CLOTURE ET RECOMPENSES.....	9
18a. CLASSEMENT	9
18b. RESULTATS.....	10
18c. RECOMPENSES.....	10
19. ASSURANCE	111
20. OFFICIELS.....	11

1. LOCALISATION DE L'ÉPREUVE

1a- Accès :

Par avion :

Aéroport de : - Clermont Ferrand à 65 kms [Adresse](#) : 1 Rue Adrienne Bolland, 63510 Aulnat.

Par voiture : - Autoroute A75, sorties : 20, 21 ou 22.

Par train : - Ligne Clermont-Ferrand – Brioude.

Fuseau horaire : + 1 GMT

1b- Lieu :

Mairie de Brioude (43100).

2. COORDONNEES DE L'ORGANISATION

Site internet : <https://www.motoclubbrioude.fr>

Président : Daniel VEYSSEIRE – e-mail : isdttvintage2020@motoclubbrioude.fr

Relations pilotes : Daniel DELOMENEDE – e-mail : daniel.delomenede@orange.fr

Communication : Jean-Luc ROBERT – e-mail : moto.endurovintage@gmail.com

Inscriptions : Jean-Marc HOURDEL – e-mail : jm.hourdel@gmail.com

Contrôles techniques : Richard OPALINSKI – e-mail : jrktm47@hotmail.fr

Sur FACEBOOK : **rechercher « ISDT Brioude 2020 »**

3. HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ISDT

Le Secrétariat des ISDT sera situé à proximité de la MAIRIE de Brioude, et sera ouvert à partir du mercredi **23 Septembre 2020 de 9 h à 12 h**. Langues parlées : Français, Anglais, Italien, Allemand, Espagnol.

4. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les pilotes Français devront être titulaires d'une licence **MAT, NCO, IAT**, ou **Une Manifestation** en cours de validité.

Les pilotes étrangers devront souscrire une licence **Une manifestation** auprès de la Fédération Française de Motocyclisme via le lien : <http://licencie.ffmoto.net/> ☞ Rubrique « licence » – « licence une manifestation ».

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **25 Janvier 2020 jusqu'au 30 avril 2020** sur le site MOTOTT (<http://www.motott.fr>) ☞ Rubrique « comment s'inscrire » pour le mode d'emploi de création du compte et de l'inscription du pilote.

Les pilotes étrangers peuvent utiliser GOOGLE TRADUCTION sur le site de MOTOTT.

Les pilotes doivent supporter l'ensemble des frais liés aux virements, ainsi que les frais de change. Le Moto Club de Brioude, via le site MotoTT, devra être crédité du montant du droit d'engagement qui s'élève à **400 euros par pilote**.

Durant le temps d'étude des inscriptions, le pilote sera mis en « liste d'attente ». Son inscription deviendra définitive quand il apparaîtra en « liste Validée » avec son numéro de course.

Pour le cas où il y aurait plus de demandes que de places disponibles, l'ordre de priorité des inscriptions sera basé sur l'ancienneté de la moto et à discrétion de l'organisateur.

Aucun remboursement du droit d'engagement ne sera effectué en cas de forfait d'un pilote à moins de 30 jours avant l'épreuve quelle que soit la cause du désistement.

Chaque pilote s'inscrit individuellement, mais devra indiquer le nom de son équipe composée de 3 pilotes. En cas d'impossibilité de constituer une équipe de 3 pilotes, le MOTO CLUB DE BRIOUDE regroupera les pilotes « individuels » lors du contrôle administratif.

Les Fédérations étrangères peuvent communiquer au MOTO CLUB DE BRIOUDE le nom des pilotes représentant leur nation en équipe TROPHÉE et VASE.

Contact pour la procédure d'engagement : Jean-Marc HOURDEL - Jm.hourdel@gmail.com

Nota :

Un repas convivial des pilotes et assistances sera organisé le vendredi 25 septembre à la salle Polyvalente de Brioude.

Le prix du repas du pilote est compris dans son prix d'engagement.

Le pilote doit réserver les places pour les assistances et les accompagnateurs lors de son inscription. Le prix du repas est de 20 € par personne. Compte tenu du nombre de convives attendu, il est préférable pour le pilote de réserver à l'avance le nombre de repas lors de son inscription.

5. STANDS POUR LES CONSTRUCTEURS ET ACCESSOIRISTES

Les constructeurs et accessoiristes qui sont intéressés par des stands dans le paddock doivent remplir un formulaire en accord avec le MOTO CLUB de BRIOUDE régissant les dimensions de la surface requise. Ces formulaires doivent être envoyés au Responsable paddock du moto Club de Brioude jusqu'au **31 mai 2020**. A compter de cette date, l'organisateur pourra gérer cette zone et la louer aux parties intéressées.

6. PADDOCK

Le paddock 1 sera situé au parking des Remparts.

Le paddock 2 sera situé rue de l'Abattoir (idem 1980).

Le paddock 3 sera situé rue Croix St Isidore.

Ils seront disponibles à partir du **21 septembre jusqu'au 28 septembre 2020**.

7. PARC FERME

Le parc fermé sera situé à proximité de la Mairie de Brioude. Il sera surveillé et fermé en dehors des horaires des contrôles techniques.

8. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les contrôles administratifs se tiendront à la Mairie de Brioude, près du parc fermé, le **23 septembre de 9 h à 15 h**. Par commodités, les Langues parlées seront le Français, l'Anglais, l'Italien, l'Allemand, et l'Espagnol.

Les pilotes devront notamment présenter les documents et informations suivants pour vérification des critères d'inscription:

- Licence **FFM** ou « **Une manifestation** » **FFM**.
- Permis de conduire valide,
- Passeport (ou carte d'identité),
- Confirmation de paiement du droit d'engagement,
- nom de l'équipe de 3 pilotes,
- nombre de repas réservés,

- Confirmation de paiement des repas du vendredi soir pour ses accompagnants,
- Carte grise originale (avec le numéro de cadre et date de 1^o immatriculation),
- carte verte ou certificat d'assurance international valide pour la France. Si le pilote n'a pas de certificat d'assurance valide, l'organisateur exigera que le pilote assure le motorcycle dans une compagnie d'assurance française (frais à la charge du pilote).

Les pilotes devront signer la feuille d'émargement aux contrôles administratifs, ainsi que leur autorisation du droit à l'image.

Chaque pilote repartira du contrôle administratif avec :

1. Le maillot de l'épreuve à leur taille et nominatif. Le modèle peut être consulté sur le site <https://www.firsttracing.com>
2. Le dossier pilote aux couleurs de celui de 1980.
3. Le nom de l'équipe dans laquelle il concourt.
4. 2 étiquettes autocollantes d'identification.
5. Un passe pilote et le(s) passe(s) assistant(s) donnant accès au repas du vendredi soir (en fonction des réservations faites lors de l'inscription).

9. CONTROLES TECHNIQUES

Les contrôles techniques se dérouleront à proximité du paddock le mercredi **23 Septembre 2020 de 9 h à 16 h**. Par commodités, les Langues parlées seront le Français, l'Anglais, l'Italien, l'Allemand, et l'Espagnol.

Les pilotes devront se présenter pour vérification avec les éléments suivants :

- formulaire de l'organisateur complété, (fiche technique du véhicule).
- motorcycles conformes aux règles techniques FIM dans la limite de l'évolution possible en rapport avec la configuration d'origine de la construction de la moto,
- carte grise originale de la moto (avec le numéro de cadre)
- casque homologué.
- Les 2 étiquettes autocollantes positionnées sur la moto comme stipulé dans le dossier pilote fourni lors du passage au contrôle administratif. Ces étiquettes remplaceront le carton de CH.

Pour les besoins vidéo, une photo portrait du pilote, une photo latérale gauche de la moto et une photo du pilote devant sa moto seront effectuées par les soins de l'organisateur lors du contrôle.

Les pièces suivantes seront marquées afin de s'assurer que les motorcycles ont été contrôlés : cadre, moyeux des roues avant et arrière, carter moteur, et casque du pilote.

Pour les autres jours, les contrôles techniques se dérouleront en fin de journée dès l'arrivée du premier pilote jusqu'à une heure après l'arrivée théorique du dernier pilote.

En cas de modification technique, la moto sera classée dans la catégorie correspondant à l'année de fabrication de l'élément le plus récent. La plaque d'immatriculation devra être conforme à la carte grise et fixée à l'arrière du véhicule.

Les pneumatiques :

Ils devront être obligatoirement homologués portant la mention DOT sur leur flan.

Echappements :

Ils devront répondre aux caractéristiques d'origine avec l'entretien du silencieux à jour.

Un contrôle sonore spécifique aux machines classiques et historiques sera effectué.

Eclairage :

L'éclairage avant et arrière devra être en état de fonctionnement pendant toute la durée de l'épreuve (art R40-2 du code de la route).

Protections :

La barre de renfort de guidons devra être équipée d'une mousse.

La tige de frein arrière de la flasque devra être équipée d'une protection si le réglage dépasse plus de deux centimètres de la came.

Les extrémités de guidon devront être bouchées.

Un coupe-circuit d'arrêt d'urgence du moteur devra être en état de fonctionnement.

Une béquille amovible ou non est obligatoire dans le parc fermé.

La moto devra être équipée d'un protège pignon si la configuration du bas moteur le permet ou si la moto en était pourvue à l'origine.

10. CATEGORIES

Seront uniquement admis les motocycles enduro immatriculés jusqu'en 1986 inclus, date de 1^o immatriculation de la carte grise du véhicule faisant foi.

La date de 1^o immatriculation pourra être remplacée par l'année de construction par dérogation après accord du directeur de course.

- Classic 1 (Avant 1978 inclus): motocycles immatriculés jusqu'à fin 1978.

Cylindrées : 50 cm³, 75 cm³, 100 cm³, 125 cm³, 175 cm³, 250 cm³, 500 cm³, + de 500 cm³.

- Classic 2 (de 1979 à 1981 inclus): motocycles immatriculés jusqu'à fin 1981,

Cylindrées : 50 cm³, 75 cm³, 100 cm³, 125 cm³, 175 cm³, 250 cm³, 500 cm³, + de 500 cm³.

- Classic 3 (de 1982 à 1986 inclus): motocycles immatriculés jusqu'à fin 1986,

Cylindrées : 50 cm³, 75 cm³, 100 cm³, 125 cm³, 175 cm³, 250 cm³, 500 cm³, + de 500 cm³.

- Classic Women 4 : toutes catégories et cylindrées confondues.

11. PLAQUES NUMEROS ET ORDRE DES DEPARTS

Les numéros seront affectés par cylindrée et année d'immatriculation : la plus petite cylindrée et la plus vieille moto aura le numéro 1.

Le numéro de course et les logos des partenaires des ISDT 2020 seront apposés sur le fond de plaque fournis par l'organisateur.

La publicité sur les fonds de plaque est réservée à l'organisateur et aux partenaires.

A aucun moment, pendant la durée totale de la manifestation, les pilotes ne pourront refuser de rouler avec les fonds de plaque et publicité donnés par les organisateurs. De même, il est interdit de masquer une partie ou l'ensemble des partenaires inscrits sur les fonds de plaque.

L'ordre des départs se fera par numéro croissant.

11a. Les plaques numéros

Les plaques seront de fond jaune avec les numéros noirs pour toutes les Catégories/classes.

Les pilotes ayant roulés lors de l'édition de 1980 à Brioude seront reconnaissables avec des plaques de fond rouge numéros blancs et se verront automatiquement attribué le numéro qu'ils avaient à l'édition de 1980.

Leur ordre de départ se fera en fonction de leur numéro et pas en fonctions de leur catégorie.

11b. Classes de numéros suivant les cylindrées.

L'organisateur se fixe l'objectif d'affecter les numéros selon les critères suivants :

Numéros de 1 à 50 - Pour les cylindrées de 50cc à 124cc - toutes Catégories confondues
 Numéros de 51 à 199 - Pour les cylindrées de 125cc à 249cc - toutes Catégories confondues
 Numéros de 200 à 399 - Pour les cylindrées de 250cc - toutes Catégories confondues
 Numéros de 400 à 499 - Pour les cylindrées de 251cc à 499cc - toutes Catégories confondues
 Numéros de 500 à 599 - Pour les cylindrées de plus de 500cc - toutes Catégories confondues

Nota : Les classes de numéros pourront évoluer suivant le nombre de motos inscrites par cylindrées.

12. DEROULEMENT DE LA SEMAINE.

L'épreuve se déroulera en accord avec le Code Sportif de la FFM, le règlement particulier et tout autre avenant.

12a. Jour 1 - mardi 22 septembre 2020 :

- Accueil des Pilotes et des Assistances par l'organisation.
- Repérage des spéciales banderoles, ligne, test d'accélération, et emplacement des CH.

12b. Jour 2 - mercredi 23 septembre 2020 :

- o 9 h - 15 h Contrôles Administratifs
- o 9 h - 16 h Contrôles Techniques, et Mise en parc fermé des motos aux abords de la mairie de Brioude.
- o 17 h : Ouverture du Défilé par la fanfare de Brioude, suivie des pilotes par nation. Les premiers pilotes seront l'Italie (vainqueur Trophée 1980), suivi de l'Allemagne (vainqueur du Vase 1980), et des autres nations. La France fermera le défilé.
- o 19 h : Présentation des équipes TROPHEE et VASE représentant chaque pays sur le podium.
- o Photos, vidéos sur grand écran, Interviews-presse, et dédicaces dans l'espace VIP à proximité du podium.

12c. Jour 3 - jeudi 24 septembre 2020 : fléchage **ROUGE**

- o Départ Mairie de Brioude (*Base de tracé jour 5 ISDT 1980*)
- o 4 CH dont 2 à Verneuges
- o 3 SP banderoles (2 à Verneuges, 1 à Brioude EREA)
- o 1 Test d'accélération à Brioude derrière le Lycée La Fayette (Av Pasteur).
- o Vidéos et photos sur grand écran des spéciales de la journée.
- o Interviews-presse, et dédicaces dans l'espace VIP à proximité du podium.

12d. Jour 4 - vendredi 25 septembre 2020 : fléchage **BLEU**

- o départ Mairie de Brioude (*Base de tracé jour 2 ISDT 1980*)
- o 2 SP banderoles – Brioude (EREA)
- o 1 SP « ligne » non chrono au premier passage près de Champagnac le vieux.
- o 1 Test d'accélération à Brioude derrière le Lycée La Fayette (Av Pasteur)
- o Vidéos et photos sur grand écran des spéciales de la journée.
- o Interviews-presse, et dédicaces dans l'espace VIP à proximité du podium.

- Repas convivial des pilotes et assistances à la salle Polyvalente de Brioude. Le prix du repas du pilote (20 €) est compris dans son prix d'engagement. Le pilote pourra réserver des places pour les assistances, et les accompagnateurs lors de son inscription.
- Présentation et mise en avant des pilotes ayant participé en 1980.

12e. Jour 5 - samedi 26 septembre 2020 : fléchage **JAUNE**

- Départ Mairie de Brioude (*Base de tracé jour 5 ISDT 1980*)
- Circuit inverse du jour 1.
- 4 CH dont 2 à Verneuges
- 3 SP banderoles (2 à Verneuges, 1 à Brioude EREA)
- 1 point spectacle près de Croncelorbe.
- 1 Test d'accélération à Brioude derrière le Lycée La Fayette (Av Pasteur)
- Vidéos et photos sur grand écran des spéciales de la journée.
- Interviews-presse, et dédicaces dans l'espace VIP à proximité du podium.
- Grand concert gratuit spécial années 80 au cœur de Brioude.

12f. Jour 6 - Dimanche 27 septembre 2020 : fléchage **VERT**

- 9h Départ Mairie de Brioude vers le terrain pour le Cross final Chronométré (20/25 Motos par manche) dans l'ordre des numéros.
- 14 h Remise des Prix.
- Vidéos et photos de la journée sur grand écran.
- Interviews-presse, et dédicaces dans l'espace VIP à proximité du podium.

13. PUBLICITE

Il est formellement interdit de disposer des bannières, ballons, panneaux, drapeaux, etc, aux Secrétariat ISDT, paddock, parkings, circuits des spéciales, parcours de liaison et autres emplacements en relation avec la manifestation sans l'autorisation écrite de l'organisateur.

Une ligne de vêtements moto ISDT BRIOUDE 2020 sera disponible sur le site <https://www.firsttracing.com> et pourra être commandé directement.

14. ENVIRONNEMENT

Chaque pilote doit respecter les règles FIM sur l'environnement et doit être équipé d'un tapis environnemental placé sous le motorcycle pour chaque ravitaillement en carburant et dans le parc fermé.

Le MOTO CLUB DE BRIOUDE souhaite mettre en valeur son savoir-faire dans le domaine de l'environnement, et sollicitera le label FFM éco épreuve.

Préserver la nature est l'affaire de tous.

15. CODE DE LA ROUTE SUR LES ROUTES PRIVEES ET PUBLIQUES

Tous les pilotes et participants doivent respecter le code de la route national lors de leur circulation sur les voies publiques et privées et aux intersections. Ils doivent se conformer aux directives données par la police, par les Marshalls et par l'organisation.

Les pilotes ne respectant pas ces règles pourront être disqualifiés ou avoir d'autres pénalités selon le code sportif.

La couleur des flèches identifiera le jour de la course. Rouge, bleu, jaune, vert.

Les panneaux de l'organisateur seront de 3 types : flèche, Sens interdit, Danger.

16. INTERPRETATION DES REGLEMENTS ET REGLES

L'interprétation des règlements et des règles du Trophée Enduro Vintage, ainsi que du règlement particulier de cette manifestation, relève uniquement de la compétence de la direction de course.

Le Directeur de Course est chargé de l'application du présent règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve. Toute réclamation sur cette application devra lui être transmise pour instruction et décision.

De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le Directeur de course qui a seul le pouvoir de décision.

Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs datés, numérotés, qui feront partie intégrante du règlement. Ces additifs seront affichés au secrétariat, à la permanence et au tableau d'affichage de l'épreuve. Ils seront également communiqués dans les délais les plus brefs directement aux participants.

Les règles, sanctions et modalités de réclamations sont celles du règlement du championnat de France d'Enduro, sauf modification précisée dans le présent règlement.

Disqualification: Tout pilote disqualifié le sera définitivement et ne pourra en aucun cas percevoir une récompense quelle qu'elle soit.

Mise hors course : En cas de mise hors course (30 minutes après le temps idéal) ou d'abandon sur une journée, le pilote pourra repartir le lendemain après accord des contrôleurs techniques et/ou direction de course. La moto devra être mise obligatoirement en parc fermé le soir, sauf si le concurrent déclare forfait pour le reste de la semaine. La pénalité sera d'une heure par jour abandonné.

17. EQUIPEMENT ET VETEMENT DE PROTECTION

Ils doivent être conformes aux articles. 01.65 et 01.67 du règlement technique FIM Enduro. Les protections pectorales et dorsales sont obligatoires et doivent être conformes aux normes 1402-1 et 1621-2. Le casque intégral ou jet doit comporter l'homologation ECE 22-05.

18. CEREMONIE DE CLOTURE ET RECOMPENSES

La cérémonie de remise des prix se tiendra sur le podium, après le cross final, dernier test chronométré des ISDT, à partir de 14 h.

18a. CLASSEMENT

Par équipe :

- Par équipes nationales de **TROPHEE** constituées de trois pilotes (le meilleur cumul des temps de 3 pilotes sera retenu).
- Par équipes nationales de **VASE** constituées de trois pilotes (le cumul des temps des 3 pilotes sera retenu)
- Par équipes de **Marque** de moto. (marque de moto identique pour les trois pilotes, le cumul des temps des 3 pilotes sera retenu)
- Par équipes de « **Club** ». (3 pilotes qui se regroupent pour former une équipe sans obligation d'appartenir au même club, le cumul des temps des 3 pilotes sera retenu).
- Par équipes **Féminines** (le cumul des temps des 3 pilotes sera retenu).

- Scratch individuel pour les pilotes ayant participé aux ISDT de 1980.
- Par **équipe la plus représentative de l'époque 1980** : différents critères seront pris en compte concernant les motos et leurs décorations, ainsi que les tenues des pilotes et assistants.

Par catégorie :

- **Classic 1** (Avant 1978 inclus): motocycles immatriculées jusqu'à fin 1978.
Cylindrées : 50 cm³, 75 cm³, 100 cm³, 125 cm³, 175 cm³, 250 cm³, 500 cm³, + de 500 cm³.
- **Classic 2** (de 1979 à 1981 inclus): motocycles immatriculées jusqu'à fin 1981,
Cylindrées : 50 cm³, 75 cm³, 100 cm³, 125 cm³, 175 cm³, 250 cm³, 500 cm³, + de 500 cm³.
- **Classic 3** (de 1982 à 1986 inclus): motocycles immatriculées jusqu'à fin 1986,
Cylindrées : 50 cm³, 75 cm³, 100 cm³, 125 cm³, 175 cm³, 250 cm³, 500 cm³, + de 500 cm³.
- **Classic Women 4** : toutes catégories et cylindrées confondues.

18b. RESULTATS

Résultats journaliers :

Les résultats de chaque journée de course seront établis sur le total des temps réalisés aux spéciales qui incluront le test d'accélération, le cross final pour la dernière journée et les pénalités éventuelles aux contrôles horaires.

Afin d'augmenter l'intérêt du test d'accélération journalier, le coefficient 5 sera appliqué à chaque temps réalisé.

Concernant le classement lors du cross final, il sera établi en tenant compte du nombre de tours défini (précisé ultérieurement par l'organisateur) et du temps de chaque coureur.

Pour le vainqueur et les coureurs ayant le même nombre de tours que lui, leurs temps seront pris en compte.

Pour les coureurs qui auront réalisé moins de tours que le vainqueur, ils se verront appliquer une pénalité forfaitaire à leur temps de 2 minutes par tours manquant.

Les résultats seront publiés à la fin de chaque journée.

Résultats finaux :

Les résultats finaux seront le cumul des temps réalisés sur la durée de l'épreuve aux spéciales, aux tests d'accélération (coefficient 5), au cross final pour la dernière journée et des pénalités éventuelles aux contrôles horaires.

En cas d'égalité, le pilote le plus âgé sera le meilleur des deux.

18c. RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées selon les critères suivants :

Aux pilotes ayant participé aux **ISDT de 1980**

Aux pilotes de l'équipe la **plus représentative de 1980**

Aux pilotes des 3 premières équipes de **CLUB**

Aux pilotes des 3 premières équipes de **MARQUE**

Aux pilotes des 3 premières équipes de **VASE**

Aux pilotes des 3 premières équipes de **TROPHEE**

Par catégorie :

- **Classic 1** (Avant 1978 inclus): motocycles immatriculées jusqu'à fin 1978.
Cylindrées : 50 cm3, 75 cm3, 100 cm3, 125 cm3, 175 cm3, 250 cm3, 500 cm3, + de 500 cm3.
- **Classic 2** (de 1979 à 1981 inclus): motocycles immatriculées jusqu'à fin 1981,
Cylindrées : 50 cm3, 75 cm3, 100 cm3, 125 cm3, 175 cm3, 250 cm3, 500 cm3, + de 500 cm3.
- **Classic 3** (de 1982 à 1986 inclus): motocycles immatriculées jusqu'à fin 1986,
Cylindrées : 50 cm3, 75 cm3, 100 cm3, 125 cm3, 175 cm3, 250 cm3, 500 cm3, + de 500 cm3.
- **Classic Women 4** : toutes catégories et cylindrées confondues.

L'organisation se réserve le droit d'attribuer d'autres récompenses. Celles-ci seront indiquées sur le panneau d'information officiel des ISDT.

Les règles pour les réclamations seront les mêmes que pour le Championnat de France.

19. ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière sera jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

20. OFFICIELS

La liste sera jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Cette épreuve étant une première organisation de ce type, Le MOTO CLUB DE BRIOUDE se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs datés, numérotés, qui feront partie intégrante du règlement. Ces additifs seront affichés au secrétariat, à la permanence et au tableau d'affichage de l'épreuve. Ils seront également communiqués dans les délais les plus brefs directement aux participants.